



SMAGE

des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire



Inondations, Les bons réflexes

GUIDE
DE GESTION
DES RISQUES



www.smage2morin.fr



Chers habitants,

Le SMAGE des 2 Morin, acteur clé de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis 2020, agit au quotidien pour restaurer les cours d'eau, préserver la biodiversité, adapter et renforcer la résilience de notre territoire.

En tant que Maire d'une commune touchée par les inondations, je prends la mesure de l'urgence à agir pour protéger nos territoires et nos habitants. Nous devons **ensemble, anticipez les risques et adoptez les bons réflexes.**

Pour vous accompagner, nous avons conçu **ce livret** avec nos agents et partenaires. Il vous guide **avant, pendant et après une crue** :

- **Comprendre** les risques sur notre territoire.
- **Anticiper** : évaluer votre exposition et préparer votre logement.
- **Agir** : suivre les consignes d'urgence.
- **Rebondir** : nettoyer et reconstruire en toute sécurité.

Notre message est simple : c'est **ensemble, unis et par des actions concrètes**, que nous construirons la résilience territoriale. Et cela commence par un geste simple : **partagez ce livret autour de vous.**

N'hésitez pas à nous solliciter : les élus, agents et partenaires du SMAGE des 2 Morin sont à votre écoute pour vous accompagner au quotidien.

Michael ROUSSEAU

Président du SMAGE des 2 Morin

Maire de Jouy-sur-Morin

Un engagement au service du territoire, une gouvernance ouverte et ambitieuse, des défis majeurs pour les années à venir, une nouvelle dynamique pour le SMAGE des 2 Morin

Sommaire

Comprendre les inondations et les risques sur le territoire
Anticiper avant une crue
Agir pendant une crue
Accompagner l'après-crue
Liens utiles



COMPRENDRE LES INONDATIONS ET LES RISQUES SUR LE TERRITOIRE



SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservez nos rivières et notre territoire

1.1 LES INONDATIONS : UN PHÉNOMÈNE NATUREL

A. Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation survient lorsque l'eau déborde de son lit habituel (rivière, ruisseau) ou s'accumule sur des zones normalement sèches. Ce phénomène peut être soudain (crues rapides) ou progressif (crues lentes), et il est souvent lié à des pluies intenses, une saturation des sols, ou une montée des eaux due à la fonte des neiges ou la rupture de barrages naturels.

B. Les causes des inondations

- **Pluies intenses** : Des précipitations abondantes en peu de temps peuvent saturer les sols et faire déborder les cours d'eau.
- **Crues** : Une montée rapide du niveau de l'eau dans les rivières, souvent due à des pluies prolongées ou à des orages violents.
- **Ruissellement urbain** : L'imperméabilisation des sols (béton, routes) accélère l'écoulement de l'eau, aggravant les risques en aval.
- **Obstacles naturels ou artificiels** : Les embâcles (arbres, déchets) ou les ouvrages peuvent bloquer l'écoulement de l'eau.



Les inondations sont naturelles, mais leur impact peut être aggravé par l'activité humaine. Comprendre ces mécanismes permet de mieux se préparer.

Rendez-vous sur nos pages dédiées INONDATION : www.smage2morin.fr

C. Les spécificités du Grand et du Petit Morin

Les Morin traversent des zones à la fois urbaines, agricoles et naturelles, ce qui les rend particulièrement sensibles aux crues. Leur bassin versant, caractérisé par des pentes et des sols argileux, favorise l'accumulation d'eau en cas de fortes pluies. De plus, l'urbanisation croissante réduit les zones d'expansion naturelle des crues, augmentant ainsi les risques pour les habitations et les infrastructures.

1.2 LE SMAGE DES 2 MORIN EN BREF



Le SMAGE des 2 Morin, créé en 2018, est un **syndicat dédié à la gestion de l'eau et à la prévention des inondations** sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin.

Ses missions principales consistent à **mettre en oeuvre le SAGE** (animation, études globales, vérification de la compatibilité des projets et sensibilisation des acteurs locaux) et à **assurer**, depuis 2020, **la compétence GEMAPI** (aménagement des bassins versants, entretien des cours d'eau, prévention des inondations, protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides).

Les actions principales que nous menons pour la prévention des inondations :

- **Entretien régulier des berges** : Désembâclement, abattage d'arbres dangereux, et restauration des milieux naturels.
- **Aménagement hydraulique** : Création de ZEC, de zone de stockage temporaire, de fossés, de mares, plantation de haies ...
- **Surveillance et information** : Grace aux stations de mesure et Accompagnement des Municipalités en responsabilité des alertes
- **Accompagnement des habitants** : Conseils pour sécuriser les logements et préparer les kits d'urgence.

1.3 LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION - PPRI

A. Qu'est-ce qu'un PPRI ?

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) est un document officiel élaboré par l'État en collaboration avec les collectivités locales. Son objectif est d'identifier les zones exposées aux risques d'inondation et de définir des règles d'urbanisme pour limiter les conséquences des crues sur les personnes et les biens.

Ce plan permet de :

- **Cartographier les zones inondables** (zones à risque fort, moyen ou faible).
- **Encadrer les constructions** pour éviter d'aggraver les risques.
- **Informers les habitants** sur les dangers et les mesures à prendre.

B. Comment savoir si votre commune ou votre habitation est concernée ?

Pour vérifier si votre commune ou votre logement est situé en zone inondable et évaluer les risques pour vous adapter :

1 **Consultez la carte des risques** en mairie, sur le site de votre préfecture et auprès de nos techniciens : contact@smage2morin.fr

2 **Vérifiez l'état des risques** (disponible en mairie et sur <https://www.georisques.gouv.fr/>)

3 **Participez au Diag'Smage** (élaboration de diagnostics ciblés sur le bâti) mené par le SMAGE des 2 Morin pour obtenir des informations précises : www.smage2morin.fr

Si votre habitation est concernée, vous serez informé des règles spécifiques à respecter (ex. : interdiction de construire en zone à risque élevé).

C. Les règles d'urbanisme et les obligations pour les habitants

La réglementation de l'urbanisme varie selon la zone à risques et le PLU. Nous vous invitons à consulter le PPRI auprès des services de l'Etat et le PLUI auprès de votre commune.

Si votre logement ou votre projet de construction est situé en zone inondable, certaines règles s'appliquent :

- **Pour les constructions neuves :**

Interdiction de construire en zone à risque fort (sauf dérogation exceptionnelle). Nous vous recommandons de surélever les habitations ou d'installer des dispositifs anti-inondation (batardeaux, clapets) en zone à risque moyen.

- **Pour les habitations existantes :**

Ne pas aggraver le risque (ex. : éviter d'imperméabiliser les sols). Sécuriser les biens (ex. : rehausser les seuils de porte, installer des pompes).

- **En cas de vente ou de location :**

Informez l'acheteur ou le locataire du risque inondation via l'état des risques naturels.



Le PPRI est un outil de protection pour tous.

Respecter ses règles, c'est se protéger et protéger les autres !



ANTICIPER AVANT UNE CRUE



SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

©DjamalFekih

Les inondations peuvent survenir rapidement et causer des dégâts importants. Se préparer en amont est essentiel pour limiter les risques et protéger votre famille et vos biens. Voici comment sécuriser votre logement et constituer un kit d'urgence efficace.

2.1 PRÉPARER SON LOGEMENT

A. Les aménagements pour limiter les dégâts

Pour réduire l'impact d'une inondation, quelques aménagements simples peuvent faire la différence :

- **Installer des batardeaux** : Ces barrières étanches (en métal, bois ou plastique) se placent devant les portes et fenêtres pour bloquer l'entrée de l'eau. Ils sont disponibles dans le commerce ou peuvent être fabriqués sur mesure.
- **Rehausser les seuils de porte** : Une marche supplémentaire ou un seuil surélevé peut empêcher l'eau de pénétrer dans votre logement.
- **Équiper les ouvertures de clapets anti-retour** : Ces dispositifs, installés sur les évacuations d'eaux usées, empêchent les refoulements en cas de crue.
- **Imperméabiliser les murs** : Appliquer un enduit hydrofuge ou une peinture étanche sur les murs du rez-de-chaussée pour limiter les infiltrations.
- **Surélever les équipements sensibles** : Placer les chaudières, tableaux électriques et meubles précieux en hauteur (étage ou sur des cales).



B. Les bonnes pratiques pour sécuriser son habitation

En plus des aménagements, adoptez ces gestes simples pour renforcer la sécurité de votre logement :

- **Vérifier les systèmes d'évacuation**

: Nettoyez régulièrement les gouttières, entretenir vos clapets anti-retours ainsi que vos regards et caniveaux pour éviter les accumulations d'eau.

- **Connaître les points d'entrée d'eau**

: Repérez les endroits vulnérables (portes, fenêtres, caves) et prévoyez des solutions pour les protéger (sacs de sable, batardeaux).

- **Couper les réseaux en cas d'alerte**

: Sachez où se trouvent les compteurs d'eau, d'électricité et de gaz, et comment les couper rapidement en cas de besoin.

- **Stocker les objets de valeur en hauteur**

: Rangez les documents importants, souvenirs et objets fragiles à l'étage ou dans des boîtes étanches.

- **Prévoir un point de rassemblement sûr**

: Identifiez un endroit en hauteur où à proximité de votre habitation où vous pourrez vous réfugier si nécessaire.



Même des petits aménagements peuvent réduire considérablement les dégâts.



2.2 LE KIT D'URGENCE INONDATION



Kit Urgence Inondation

Votre kit d'urgence soigneusement préparé peut s'avérer essentiel lors d'une évacuation. Il est conseillé de prévoir un kit pour chaque membre de la famille ou d'ajuster les quantités en fonction du nombre de personnes présentes.

Documents importants

Dans une pochette étanche : Pièces d'identité (CNI, passeports) - Livret de famille - Contrats d'assurance (habitation, voiture) - Relevés et coordonnées bancaires - Carte vitale et ordonnances médicales - Copie des diplômes et des documents professionnels



Trousse de secours

Médicaments indispensables (traitements chroniques, etc.) - Trousse de premiers secours (pansements, désinfectants, compresses ...) - Masques et gel hydroalcoolique - Lunettes de secours

Outils et divers

Couteau multifonction - Corde solide - Ouvre-boîte manuel - Jouets ou livres pour occuper les enfants - Sacs poubelles et ruban adhésif - Produits d'hygiène (savon, lingettes, papier toilette) - Argent liquide (les distributeurs peuvent être hors service)

Eau et nourriture

3 litres d'eau par personne (pour 3 jours) - Nourriture non périssable - Couches, lait en poudre et petits pots pour les bébés. - Nourriture et accessoires pour animaux.

Comment le stocker ?

Votre kit d'urgence doit être accessible et prêt à emporter en cas d'évacuation. Rangez-le dans un sac à dos ou une caisse étanche. Vérifiez-le tous les 6 mois pour mettre à jour les documents - Remplacer l'eau et la nourriture et tester régulièrement le bon fonctionnement des lampes et radios.

Équipements de base

Lampe torche ou dynamo + piles de rechange - Radio à piles ou à manivelle (pour recevoir les alertes) - Couvertures de survie et vêtements chauds - Chargeur solaire ou batterie externe pour téléphone - Sifflet (pour signaler votre position en cas de besoin)



AGIR PENDANT UNE CRUE



SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préserveons nos rivières et notre territoire

Une crue peut survenir rapidement et mettre en danger les personnes et les biens. **Savoir réagir efficacement** est crucial pour **protéger votre famille et limiter les risques**. Voici les gestes essentiels à adopter pendant une inondation.

3.1 LES ALERTES ET LEUR SIGNIFICATION

A. APIC et Vigicrues: deux outils pour anticiper les risques en temps réel

Pour renforcer la réactivité face aux inondations, deux services d'alerte ont été déployés à l'échelle nationale :



- **Pour les Communes : APIC** - développé par Météo-France, signale en temps réel les pluies exceptionnelles sur votre commune ou ses alentours. Ce service aide les gestionnaires de crise à anticiper les risques de ruissellement et d'inondation soudaine.
- **Pour les Particuliers : VIGICRUES** - mis en place par le Ministère de l'Environnement, alerte sur les risques de crues par débordement dans les heures à venir, même pour les petits cours d'eau non surveillés par le réseau classique de vigilance crue. Les réseaux du SMAGE des 2 Morin relayent les informations VIGICRUES en adaptant ses codes couleurs.



POUR TELECHARGER ces applications

Particulier :

<https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Communes :

<https://apic-vigicruesflash.fr/>

B. Les canaux d'information

Pour recevoir les alertes en temps réel, plusieurs autres canaux d'information sont à votre disposition :

Sirènes : Un signal d'alerte spécifique (montée et descente de son) peut être déclenché en cas de danger imminent. Contactez vos Municipalités pour recevoir les informations sur leur PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Applications mobiles :

- **Vigicrues** : Pour recevoir les alertes sur les secteurs que vous avez choisi de suivre en temps réel.
- **Applications locales** : Certaines communes ou départements proposent leurs propres outils d'alerte. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Municipalité pour vous inscrire et recevoir les notifications.

SMS d'alerte : Depuis juin 2022, FR-Alert alerte en temps réel, via une notification sonore sur votre téléphone (même en mode silencieux), toute personne présente dans une zone à risque, sans installation nécessaire, pour vous informer des dangers et des consignes à suivre.

Radios locales :

Nombreuses sont les stations d'information : France Bleu, RTL, France Info ... qui diffusent des informations en continu.

Réseaux sociaux : Suivez les comptes officiels de votre mairie, de la préfecture ou du SMAGE des 2 Morin pour des mises à jour régulières.



En cas d'alerte orange ou rouge, restez informé.e.s en permanence et suivez les consignes des autorités.

3.2 QUE FAIRE PENDANT L'INONDATION ?

A. Ayez les bons réflexes



Pendant l'inondation

Gardez votre Kit à proximité et ayez les bons réflexes



**Reportez
vos déplacements**



**Laissez
les enfants à l'école**



**Réfugiez-vous
en hauteur**



**Couper
les réseaux**



**S'éloigner
des cours d'eau**



**Rester
informé**

Restez solidaire



Soutenez les personnes vulnérables et isolées en privilégiant l'utilisation des SMS, afin de **garder les réseaux libres** pour les secours et **évités de diffuser de fausses informations**.



B. Comment protéger sa famille et ses biens ?

En cas d'inondation, votre sécurité et celle de vos proches passent avant tout. Suivez les consignes et ne prenez pas de risques inutiles.

Pendant une crue, la priorité est d'assurer la sécurité de vos proches et de limiter les dégâts matériels :

Mettez-vous en sécurité :

- Rejoignez un étage supérieur ou un point en hauteur si l'eau commence à monter.
- Éloignez-vous des fenêtres et des portes pour éviter les blessures en cas de bris.

Protégez vos biens :

- Déplacez les objets de valeur et les meubles en hauteur.
- Utilisez des sacs de sable ou des batardeaux pour limiter l'entrée d'eau si ce n'est pas déjà fait.

Aidez les personnes vulnérables :

- Vérifiez que vos voisins âgés ou handicapés sont en sécurité et aidez-les si nécessaire.

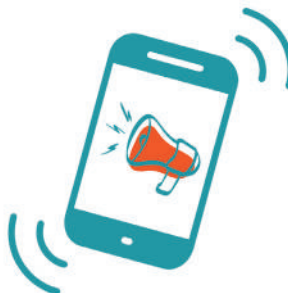
Évitez de vous isoler :

- Restez en contact avec votre famille et vos proches.
- Signalez votre position aux secours si vous êtes en danger.



Pompiers (Sapeurs-Pompiers) **18 ou 112**
Police/ Gendarmerie **17**
Samu (Urgences médicales) **15**
Numéro d'urgence européen **112**
Numéro d'astreinte de votre commune :

.. .. .



3.3 SE DÉPLACER EN SÉCURITÉ

A. Les dangers liés à l'eau

La crue d'une rivière est extrêmement dangereuse.

Voici les principaux risques :

- **Courants forts** : Même avec 20 cm d'eau le courant peut vous emporter.
- **Objets flottants** : Branches, déchets ou mobilier urbain peuvent causer des blessures graves.
- **Trous et fosses** : L'eau peut masquer des piscines, cavités ou des regards ouverts.
- **Risque d'électrocution** : Les câbles électriques peuvent être sous tension dans l'eau.

B. Les consignes pour les automobilistes et piétons

Pour les automobilistes :

- Ne prenez pas votre voiture si une alerte inondation est en cours.
- Un véhicule peut être emporté par seulement 30 cm d'eau — ne tentez JAMAIS de traverser une route inondée.
- Si vous êtes surpris par la montée des eaux, abandonnez votre véhicule et gagnez un point en hauteur.

Pour les piétons :

- Évitez de marcher dans l'eau : 15 cm d'eau en mouvement peuvent vous déséquilibrer.
- Ne traversez pas les ponts ou les zones submersibles si l'eau est haute.
- Utilisez un bâton pour tester la profondeur et la stabilité du sol si vous devez absolument traverser une zone inondée.

Ne sous-estimez jamais la force de l'eau. En cas de doute, ne vous déplacez pas et attendez les consignes des secours.



ACCOMPAGNER L'APRÈS CRUE



SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préserveons nos rivières et notre territoire

©smage2Morin

Une inondation laisse souvent derrière elle des dégâts matériels et des risques sanitaires. Bien réagir après la crue est essentiel pour **retrouver un logement sain** et mieux se préparer à l'avenir. Voici les étapes clés pour vous accompagner dans cette phase.

4.1 LES PREMIÈRES ACTIONS APRÈS UNE INONDATION

Gardez les réseaux coupés :

- **Électricité** : Ne touchez jamais aux installations électriques tant qu'elles n'ont pas été vérifiées par un professionnel
- **Gaz** : Fermez le robinet d'arrivée pour éviter tout risque d'explosion ou d'intoxication
- **Eau** : Coupez l'arrivée d'eau si les canalisations sont endommagées

Évitez les zones dangereuses :

- **Ne marchez pas dans l'eau stagnante** (risque d'électrocution ou de blessure)
- **Méfiez-vous des plafonds et murs fragilisés** (risques d'effondrement)

Évaluez les dégâts :

- **Prenez des photos** des dégâts pour les assurances (avant tout nettoyage)
- **Ne consommez pas l'eau du robinet** sans avis favorable des autorités

Aérez les pièces :

- **Ouvrez portes et fenêtres** pour évacuer les odeurs et les gaz éventuels
- **Ne fumez pas** et évitez les flammes nues (risque d'explosion)



**Agissez méthodiquement : Sécurisez,
Déclarez, Nettoyez.
Ne commencez les réparations
qu'après validation de votre assurance.**

4.2 QUE FAIRE EN CAS DE DÉGÂTS ?



1. Déclarer le sinistre rapidement

- Contactez votre assurance dans les 10 jours (délai légal) pour déclarer les dégâts.
- Fournissez des preuves : photos, factures, liste détaillée des dommages.



2. Conserver et sécuriser les biens endommagés

- Ne jetez rien avant le passage de l'expert d'assurance.
- Séparez les objets réutilisables de ceux à jeter.
- Protégez les biens intacts : déplacez-les dans un endroit sec et couvrez-les (bâches) pour éviter une aggravation des dégâts.



3. Vérifier les aides disponibles

- Déclaration en mairie : Certaines communes demandent une déclaration de sinistre pour accorder des aides locales.
- Aides de l'État : En cas de catastrophe naturelle reconnue, consultez georisques.gouv.fr pour les indemnisations.



4. Transmettre les documents à l'assurance

- Vérifiez votre contrat : Assurez-vous que les dégâts des eaux/inondations sont couverts (obligatoire en zone à risque).
- Envoyez un état des lieux détaillé à votre assureur pour accélérer le processus d'indemnisation.

4.3 NETTOYER ET DÉSINFECTER

A. Les précautions à prendre pour éviter les risques sanitaires

Après une inondation, l'eau et les boues peuvent contenir des bactéries, produits chimiques ou moisissures dangereux. Protégez-vous :

Équipements de protection :

- **Portez des gants, des bottes et un masque** pour éviter les contacts avec les eaux contaminées.
- **Utilisez des lunettes de protection** si vous manipulez des produits de nettoyage.

Risques principaux :

- **Moisissures** : Elles apparaissent en 24 à 48h. Évitez de les toucher et aérez bien les pièces.
- **Eaux usées** : Risque de leptospirose (maladie grave). Désinfectez systématiquement.
- **Produits chimiques** : Les cuves ou bidons peuvent avoir été endommagés. Manipulez avec prudence et déclarez la pollution au plus tôt.
- **Intoxication au Monoxyde de carbone** : Les groupes électrogènes doivent impérativement fonctionner à l'extérieur des lieux d'habitation, y compris à l'extérieur des caves, sous-sols, garages...



POLLUTION

Un seul réflexe à avoir : appeler le plus rapidement possible les Sapeurs-Pompiers

au **112**

B. Comment assécher et nettoyer son habitation ?

Étape 1 : Évacuer l'eau et la boue

Utilisez une pompe ou un seau pour évacuer l'eau stagnante. Retirez la boue avec une pelle et des chiffons.

Étape 2 : Nettoyer et désinfecter

Lavez les sols, murs et objets avec de l'eau savonneuse, puis désinfectez avec de l'eau de Javel (1 volume d'eau de Javel pour 9 volumes d'eau). Jetez les objets poreux (matelas, tapis, peluches) qui ne peuvent pas être désinfectés.



Le nettoyage après une inondation est long et fastidieux, mais indispensable pour votre santé.

Étape 3 : Assécher

Utilisez des déshumidificateurs ou des ventilateurs pour accélérer le séchage. Maintenez un taux d'humidité inférieur à 50% pour éviter les moisissures.

Étape 4 : Vérifier les installations

Faites contrôler électricité, gaz et plomberie par un professionnel avant toute remise en service.

4.4 ANTICIPER LA PROCHAINE CRUE

A. Les aides disponibles

Plusieurs dispositifs peuvent vous aider à financer les réparations et à mieux vous protéger :

Subventions publiques :

- **Fonds Barnier** : Indemnisation en cas de catastrophe naturelle reconnue. Depuis 2025, le SMAGE des 2 Morin vous accompagne pour établir un Diagnostic de vulnérabilité sur votre Bâti - diagnostic@smage2morin.fr
- **Aides des collectivités locales** pour les travaux de prévention.

Prêts et assurances :

- Certaines banques proposent des prêts à taux préférentiels pour les sinistrés.
- Vérifiez auprès de votre assurance habitation les prises en charge possibles.

B. Les aménagements pour réduire les risques futurs

Voici des solutions durables :

Aménagements extérieurs :

- **Créer des pentes** pour faciliter le départ de l'eau après l'inondation.
- **Planter des végétaux** qui absorbent l'eau (ex. : saules, roseaux).
- **Installer des dalles drainantes** plutôt que du béton.

Protégez les ouvertures :

- **Batardeaux ou clapets anti-retour** pour les portes, fenêtres et réseaux d'évacuation des eaux usées
- **Seuils surélevés** pour empêcher l'eau d'entrer.

Sécurisez les installations :

- **Rehaussez** les électriques et les chaudières.
- **Installez une pompe de relevage** en cas de risque de remontée d'eau.

Préparez un plan d'action :

- **Mettez à jour** votre kit d'urgence et votre plan familial d'évacuation.
- **Participez** aux exercices organisés par votre commune.

SMAGE des 2 Morin : CAMPAGNE 2026 DIAG'SMAGE

<https://www.smage2morin.fr/diagnostic-de-vulnerabilite/>

Guide FPRNM :

www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/financement-prevention-risques-naturels-hydrauliques

EPISEINE : Tous prêts pour les inondations :

<https://episeine.fr/>

SEINE GRANDS LACS :

<https://www.seinegrandslacs.fr/la-prevention-des-inondations>

CEPRI : les outils à votre disposition :

<https://cepri.net/les-outils-a-votre-disposition/>

SMAGE des 2 Morin : DROITS ET DEVOIRS DES RIVERAINS des cours d'eau :

<https://www.smage2morin.fr/eau-et-urbanisme/livrets-smage-2-morin/>



SMAGE

des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préserveons nos rivières et notre territoire



contact@smage2morin.fr

Le SMAGE des 2 Morin remercie la société ABN STRATEGY pour son accompagnement dans la création de ce livret. Notre ancien collaborateur Djamel FEKIH pour les photos d'illustration prises sur la commune de Crécy-La-Chapelle en 2024 - Melinda TELLIER, Chargée de mission GEMAPI de Val d'Europe Agglomération pour son soutien - ©DVIPRODUCTION - L'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'EPTB Seine Grands Lacs, le Département de Seine-et-Marne et les services de l'Etat pour leur accompagnement dans nos campagnes de sensibilisation.